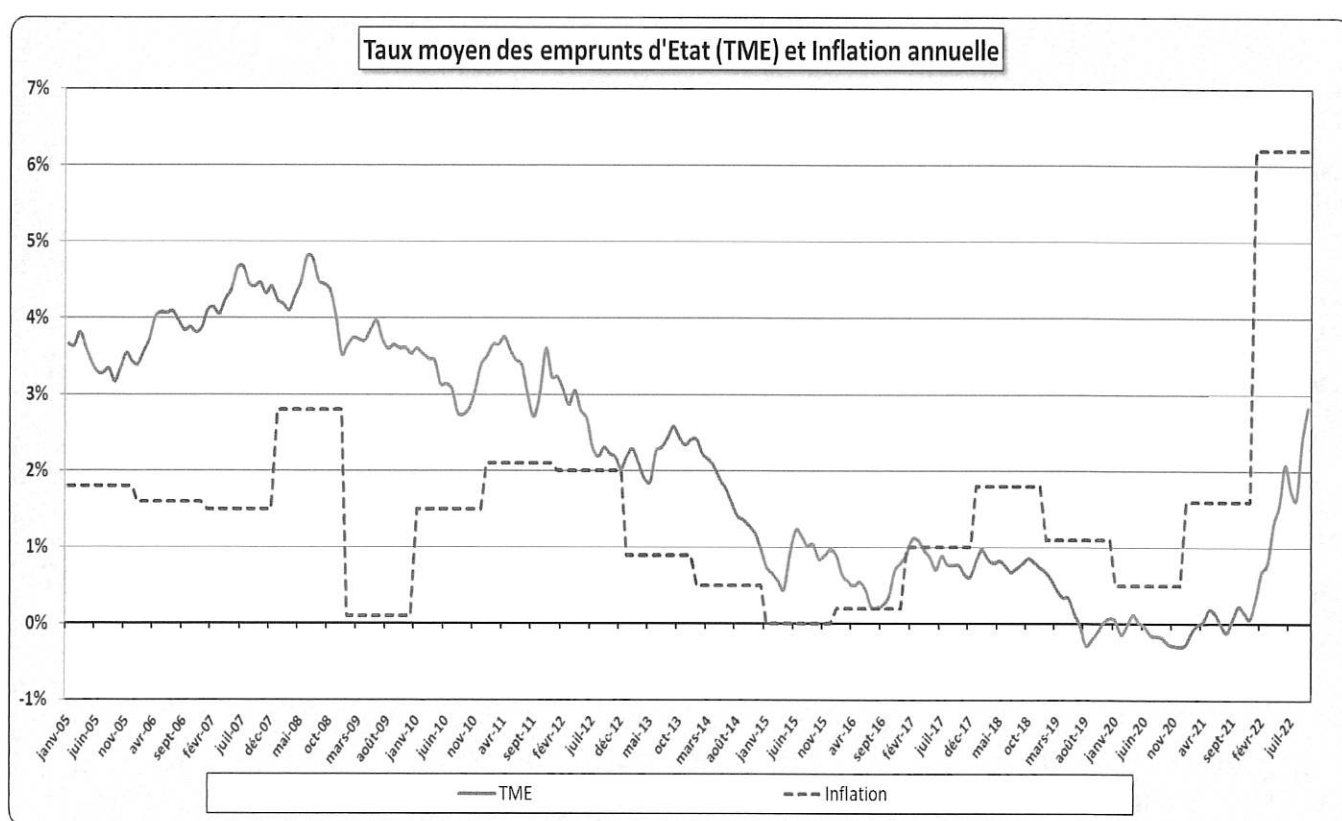


BILAN ANNUEL DE LA GESTION DE LA DETTE ANNEE 2022

Pendant plus de 10 ans, l'ensemble des acteurs économiques (Entreprises, Etats, collectivités locales, particuliers ...) a bénéficié de la baisse continue des taux d'intérêts, permettant de soutenir l'économie mondiale et financer leurs programmes d'investissement dans des conditions très avantageuses.

Mais, après deux années de crise sanitaire, et consécutivement à de fortes tensions géopolitiques, la situation économique mondiale a subitement changé, se traduisant par une forte inflation. A cela, s'est rajoutée une double problématique d'emploi et de pénurie des outils de production, notamment énergétiques. Pressentie fin 2021, une telle situation s'est accélérée courant 2022 avec une amplitude et des effets inattendus.



Dans ces conditions, les taux d'intérêts sont très fortement remontés, à des niveaux qui n'avaient pas été imaginés à court ou moyen termes par beaucoup d'économistes, et qui bouleversent les équilibres macro-économiques, dont le financement des états et des collectivités locales, avec des conditions d'accès aux marchés plus tendues.

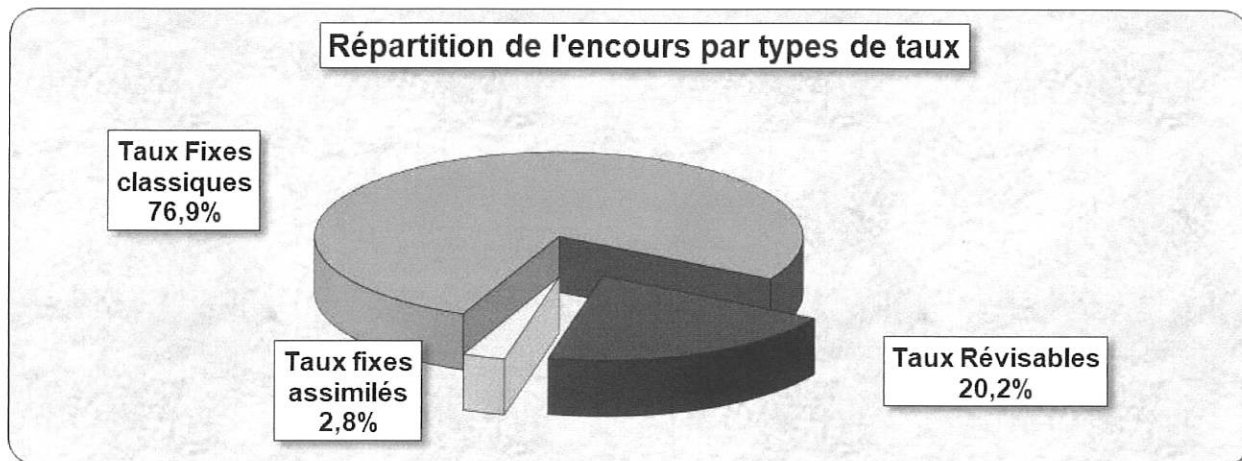
La remontée des taux d'intérêt présente deux risques immédiats :

-Un risque de surcoût important sur le stock de dette existant, pour ceux qui seraient fortement exposés aux taux révisables, ce qui n'est pas le cas de la Ville d'Antony

-Un surcoût important pour les emprunts nouvellement souscrits, mais ce qui aura un effet plus limité, en raison de leur moindre volume par rapport à la dette existante. Antony est budgétairement en mesure de supporter cela.

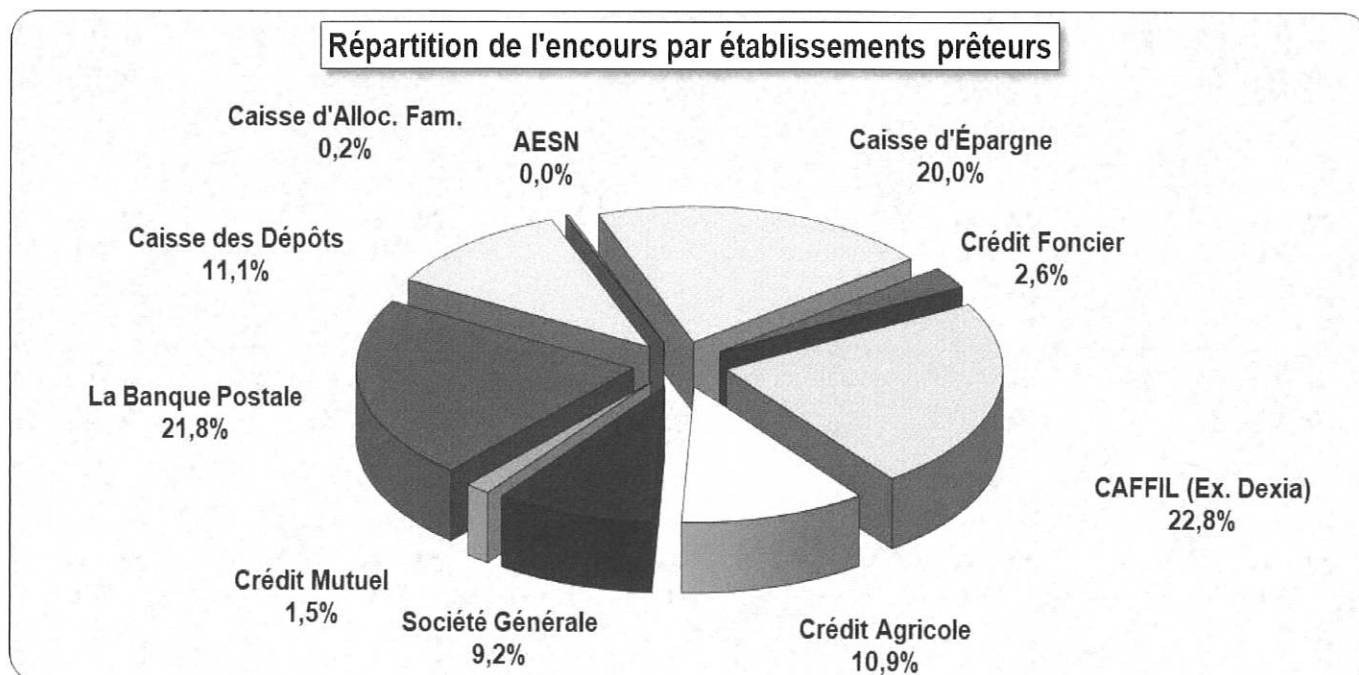
1 - Rappel des données synthétiques de la dette

- Encours au 1er janvier 2022 : 116,7 M€
- Encours au 31 décembre 2022 : 125,7 M€
- Répartition :
 - Fixe : 80%
 - Variable : 20%



- Taux moyen net $[(\text{Intérêts} - \text{Produits financiers}) / \text{Encours au 1}^{\text{er}} \text{ janvier}] : 1,11\%$
- Durée moyenne résiduelle : 11 ans 1 mois

L'encours de la Ville est réparti sur les établissements bancaires suivants :



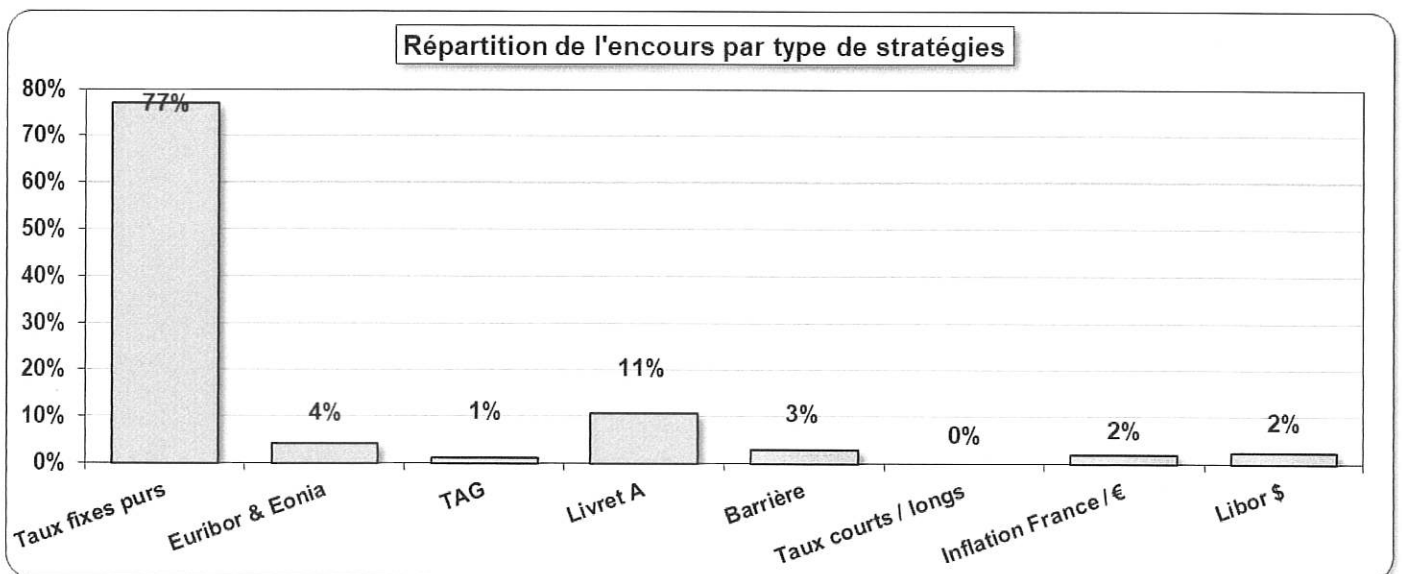
2 - Principales caractéristiques de la dette de la Ville d'Antony à fin 2022

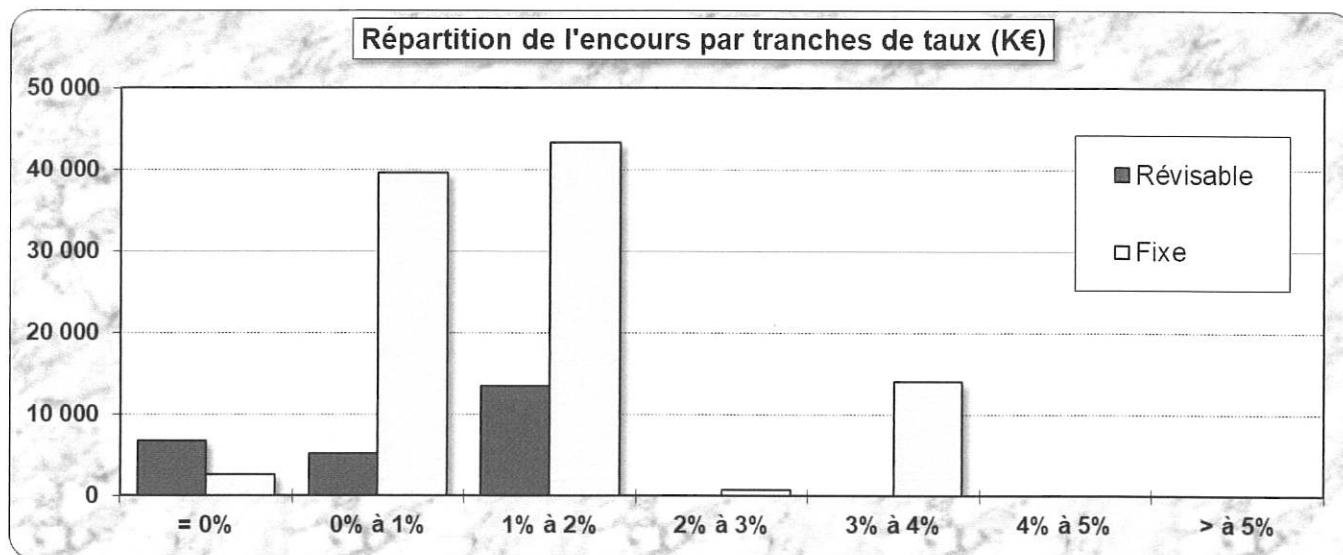
La dette communale présente des caractéristiques favorables, qui se sont renforcées depuis plusieurs années :

- Une part croissante des financements en taux fixe (Plus des 3/4 de la dette)
- Un quasi insensibilité à une remontée des taux d'intérêt
- Une extinction progressive des anciens emprunts structurés, qui bénéficient en outre d'un bon positionnement
- Des économies significatives sur les frais financiers des emprunts révisables classiques restant
- Un taux moyen net proche de 1%, grâce :
 - à la souscription systématique depuis plusieurs années d'emprunts à taux fixe à des niveaux de taux très bas, et même inférieurs au taux moyen de la dette, et surtout à l'inflation actuelle
 - à un moindre relèvement des taux courts pour la majorité des prêts à taux variable, dont certains ont pu être arbitrés début 2022 vers des solutions à taux fixe à 0%
 - à l'aide du fonds de soutien aux emprunts structurés (0,4 M€ à recevoir chaque année jusqu'en 2028)

Quelques statistiques intéressantes :

- ↪ Plus des trois quarts de la dette est en taux fixes classiques
- ↪ Près de 80% des frais financiers payés le sont toujours au titre d'emprunts à taux fixe
- ↪ Près de 10% (7,5%) de l'encours bénéficie d'un taux de 0% (fixes ou révisables)
- ↪ Près de 90% (88%) de l'encours profite de taux inférieurs à 2% (fixes ou révisables)
- ↪ Un taux moyen net de 1,11% (Contre 1,33% l'année dernière)





A fin 2022, il n'y a plus que 3% de la dette, qui ne soit pas positionnée sur des encours classifiés 1A (Taux fixes, double phase, Euribor et Eonia, TAG, Livret A) et 1B (barrière simple).

Donc, outre le fait qu'au sens de la Charte Gissler, 97% de la dette est réputée sans risque, celle-ci est sur des niveaux de taux très bas, très majoritairement en taux fixe. En plein contexte de reprise, voire de forte remontée de l'inflation, cette situation est particulièrement bénéfique pour la situation financière de la Ville. En effet, la charge de la dette, parfaitement maîtrisée, ne se rajoutera pas à la forte augmentation des dépenses de fonctionnement, en raison de l'inflation actuelle.

Le taux d'intérêt moyen de la dette restera pour longtemps très inférieur au taux d'inflation projeté pour l'avenir.

3 – Des opérations particulières menées sur l'année

a) La prise en compte de la disparition de certains indices

Un règlement européen, dit « Règlement Benchmark », avait modifié en 2021 certaines conditions concernant la gouvernance des indices IBOR en changeant la méthodologie de calcul des indices de référence, qui passent de taux déclarés à des taux constatés.

Cela a entraîné un vaste chantier de mise en conformité pour l'Euribor, d'autres index (Eonia et Libor), étant voués à disparaître, en s'adossant à un nouvel indice de référence (l'Euro Short Term Rate, dit « €STR »). Ces changements sont intervenus dans une configuration favorable de la courbe des taux, qui a permis de basculer certains encours révisables sur des solutions en taux fixe, à 0% sans frais ni indemnité, juste avant la reprise de l'inflation.

Plusieurs encours ont ainsi été arbitrés à ce moment-là, pour un effet dès 2022 :

- Emprunt n°11058 (Société Générale) : 0,3 M€ en taux fixe à 0%, auparavant sur Euribor 3 mois -0,22% (Taux effectif à 0%) sur une durée résiduelle de 3 ans

- Emprunt n°11000 (Caisse d'Epargne) : 0,1 M€ en taux fixe à 0%, auparavant sur Tag 3 mois +0,13% (Taux effectif à 0%) sur une durée résiduelle de 9 mois

- Emprunt n°11056 (Caisse d'Epargne) : 1 M€ sur Tag 3 mois +0,12% (Taux effectif à 0%) sur une durée résiduelle de 3 ans

-Emprunt n°11065 (Caisse d'Épargne) : 1,2 M€ sur Tag 3 mois +0,12% (Taux effectif à 0%) sur une durée résiduelle de 4,5 ans

-Emprunt n°11070 (Caisse d'Épargne) : 0,6 M€ sur Tag 3 mois +0,11% (Taux effectif à 0%) sur une durée résiduelle de 5 ans

4 – L'analyse des différents types d'encours composant la dette

b) La stratégie sur les emprunts à taux fixe : 96,7 M€ (77% de l'encours)

La forte remontée de l'inflation, intervenue sur 2022, conforte largement l'orientation prise depuis plusieurs années de financer les investissements communaux par des emprunts en taux fixe.

Cela a été bénéfique sur les charges financières payées, en constante baisse, mais cela s'est surtout assorti d'une absence totale de risques pour l'avenir. Le dynamisme des recettes communales, notamment fiscales, suffira à couvrir le financement des nouveaux emprunts.

Représentant la part très majoritaire de l'encours, ils concourent à la stabilisation de la charge de la dette existante pour l'avenir.

c) La stratégie sur les emprunts à taux révisables : 20,1 M€ (16% de l'encours)

Les emprunts à taux révisables indexés sur Euribor et Tag s'éteignent progressivement, et ne représentent plus que 5,3% de l'encours (6,7 M€), bénéficiant encore de taux très bas, inférieurs à 0,30%.

Quant aux emprunts indexés sur le Livret A (13,4 M€), malgré un relèvement de son niveau de rémunération, passant de 1% à 2% depuis février 2022, ils ne représentent qu'un risque très modéré à la remontée des taux d'intérêt, en raison de leur faible volatilité et leur volume tout relatif.

d) La situation des produits structurés : 5,3 M€ (4,2% de l'encours)

La part des derniers emprunts structurés continue de se réduire au fur et à mesure de leur amortissement annuel.

↳ Les stratégies « Inflation » (capital restant dû = 2,4 M€, soit 1,9% de l'encours)

Emprunts n°11074 (0,3 M€) et n°11075 (2 M€) classés « 2E »

Ces deux emprunts reposent sur des formules de calcul différentes, axées sur un différentiel d'inflation entre les zones française et européenne, la seconde devant en principe être supérieure à la première. Et précisément, les niveaux d'inflation sont dans cette bonne configuration, ce qui permet sur l'ensemble de l'année d'avoir bénéficié d'un taux effectif de 0%.

Il convient de souligner que ces deux emprunts représentent un encours très faible, ce qui ne justifiait pas de les renégocier quand le contexte était défavorable, et d'autant moins aujourd'hui, au vu de leurs faibles durées résiduelles (1 et 5 ans).

g ↪ Le produit de pente (capital restant dû = 0,0 M€, soit 0,3% de l'encours)

Emprunt n°11078 classé « 3E »

Cet emprunt avait été souscrit pour profiter d'une structure normale de marché, reposant sur des taux longs structurellement supérieurs aux taux courts.

Il est arrivé à extinction courant 2022 et a affiché un taux moyen de 2,30%, sans aucun incident tout au long de son existence. Cette stratégie a donc été particulièrement efficace depuis 2007.

↪ La stratégie sur barrière Libor \$ (capital restant dû = 2,9 M€, soit % de l'encours)

Emprunt n°11080 classé « 4B »

Cet emprunt profite d'une marge négative (-0,42%) indexé sur l'Euribor 12 mois, tant que le Libor \$ 12 mois reste inférieur à 7%, permettant un taux d'intérêt à 0% depuis plusieurs années.

Malgré une remontée significative des index concernés, sans impact sur son taux pour le moment, cet emprunt continue de générer des économies importantes.

e) Les autres emprunts : 3,6 M€ (2,8% de l'encours)

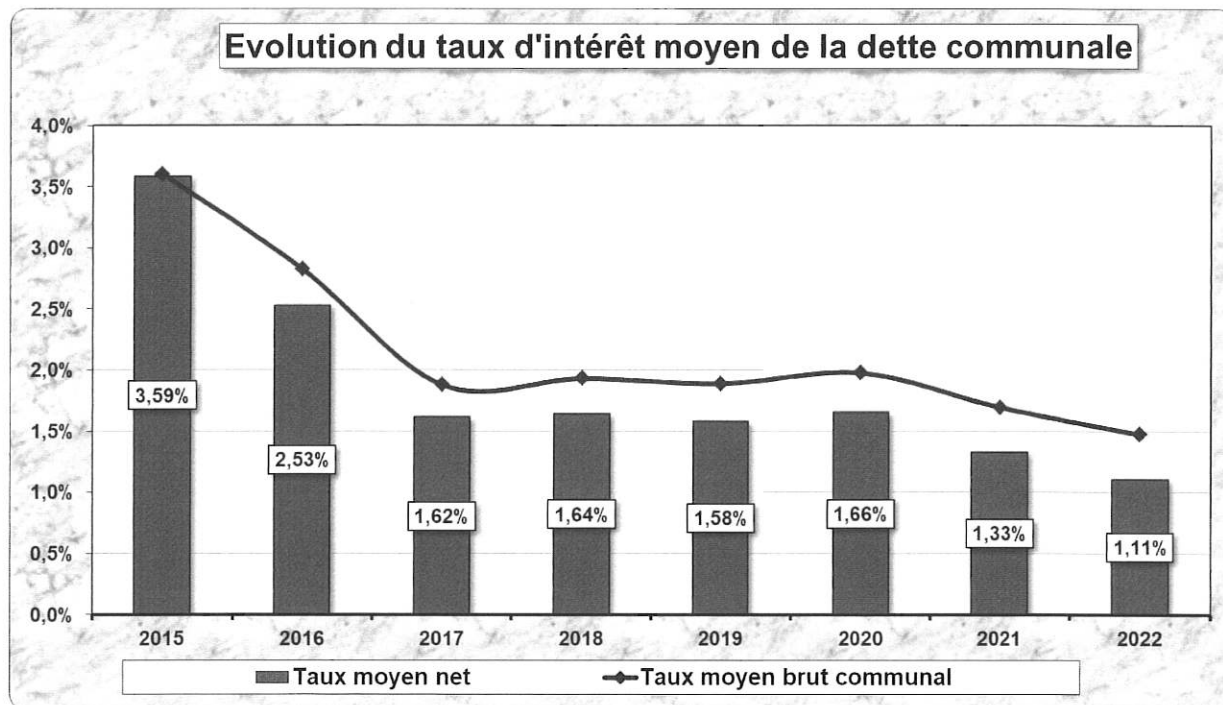
Il subsiste deux emprunts à barrière dite « désactivante » offrant un taux fixe bonifié (par rapport à un taux fixe classique de l'époque), en l'occurrence 3,68% et 3,47%, tant que l'Euribor reste inférieur à 5,50%. Malgré l'inflation actuelle, celui-ci reste très inférieur à ce seuil. Leur risque reste limité.

5 – Le bilan d'ensemble de la stratégie menée depuis plusieurs années

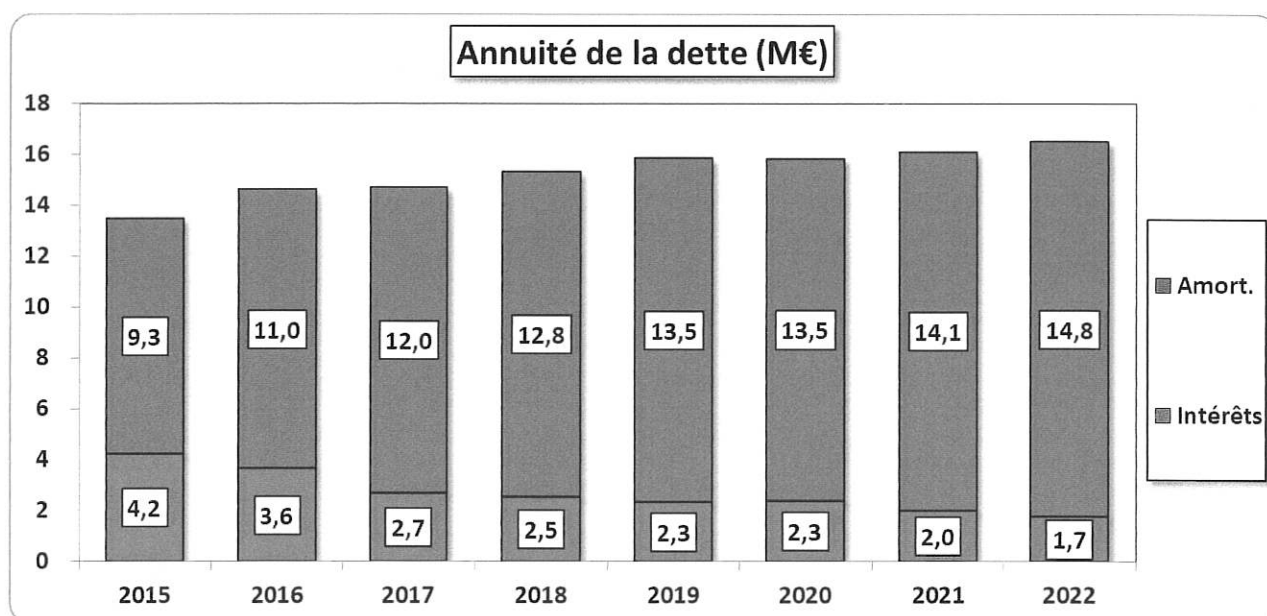
Par les orientations prises depuis plusieurs années, la Ville a profité d'une baisse régulière de ses charges financières, au point d'arriver à un taux moyen net de 1,11% en 2022. Le financement des investissements a donc pu se maintenir à moindre coût, et surtout sans aucun risque pour l'avenir. Outre cette évolution favorable, le volume global de l'encours reste maîtrisé et corrélé à un niveau d'autofinancement important.

En 2022, cela se traduit par des charges d'intérêts proches de 1,7 M€ (contre 2 M€ en 2021 et 2,3 M€ en 2020), et un taux moyen net record de 1,11%.

En K€	Budget primitif	Compte administratif estimé
Intérêts de la dette	1 800	1 720
Produits financiers	510	426
Intérêts nets	1 290	1 294
Taux moyen net	1,11%	1,11%



En parallèle, l'analyse de l'annuité de la dette dans le temps, montre la part prépondérante que prend l'amortissement du capital (14,8 M€), par rapport aux charges financières (1,7 M€), ce qui est structurellement positif.



Il faut mettre cela en rapport avec l'autofinancement communal, proche de 13 M€ en 2022, ce qui représente une capacité de désendettement de moins de 10 ans.

L'évolution de l'encours de dette reste maîtrisée (+7,7%, soit +9 M€), avec des charges financières en baisse, et la nécessité de mener à bien le programme d'investissements. Son financement peut en outre s'adosser sur deux lignes de trésorerie (20 M€ avec la Banque Postale et 10 M€ avec la Caisse d'Épargne), dont la bonne utilisation permet d'optimiser la mobilisation des emprunts.

Après plusieurs années de baisse des taux d'intérêts, parfois inférieurs à 1% lors des dernières années et très inférieurs à l'inflation actuelle, les conditions financières d'accès aux emprunts se sont nettement dégradées, avec des taux proches de 3,50% en taux fixe sur 15 ans. Certaines banques ont même réorienté leurs offres vers des emprunts à taux révisibles pour pouvoir proposer des conditions plus compétitives.

Fort heureusement, la Ville n'a pas encore totalement mobilisé les emprunts précédemment souscrits avant 2022. Il reste ainsi 4,2 M€ à 0,85% sur 15 ans à encaisser d'ici fin 2023. La Ville fera en sorte de limiter autant que possible le recours aux emprunts nouveaux pour financer un programme d'investissements, qui n'aura pas vocation à être ralenti.